



La Haute assemblée au palais du Luxembourg



Vernissage de la nouvelle signalisation autoroutière de l'Ain, au Conseil départemental



Cérémonie du 8 Mai 1945 à Oyonnax



Cérémonie des vœux à Oncieu

Zoom sur



À la bibliothèque du Sénat

Focus sur quelques textes votés au Sénat :

LOM (Orientation des Mobilités) :

Accroître l'offre de mobilités durables sur l'ensemble du territoire est un enjeu majeur pour lutter contre les fractures sociales et territoriales et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Partageant ces objectifs, le Sénat a procédé à de nombreux apports maintenus dans le texte adopté par l'Assemblée nationale. Surtout, nous avons comblé une lacune majeure : l'absence de financement dédié aux intercommunalités qui se saisiront de la compétence d'organisation des mobilités, et qui, en l'absence de services réguliers de transport, ne bénéficieront pas des recettes du versement mobilité. A cette fin, nous avons adopté un dispositif de financement supprimé à l'Assemblée nationale, d'où l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) chargée d'élaborer un texte de compromis. Considérant que le financement de cette compétence n'avait pas trouvé de réponse, nous avons, au Sénat, rejeté ce texte.

(Saisine du Conseil constitutionnel le 27 novembre 2019)

Loi relative à l'énergie et au climat :

Dans son rôle de représentant des territoires, le Sénat a enrichi le texte de dispositions relatives aux collectivités, maintenues dans le texte final. C'est le cas, par exemple, de la possibilité de mettre en œuvre des programmes de rénovation des bâtiments au bénéfice des collectivités locales financés par les obligés du dispositif des certificats d'économies d'énergie ; des précisions apportées concernant la possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de participer au capital d'une société dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables ; de la possibilité de transfert, à titre gratuit aux communes, des

garanties d'origine issues d'installations d'électricité renouvelables situées sur leur territoire ; de l'association des communes et des EPCI aux décisions du préfet concernant les dérogations au plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable.

(Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019)

Proposition de loi d'origine sénatoriale visant à créer un délit d'entrave :

Les actions d'entrave, de menace ou de violence, commises par tel ou tel groupe d'activistes contre des activités légales, sont devenues récurrentes. Le délit d'entrave créé par ce texte permet de sanctionner les individus qui empêchent d'autres personnes de faire ce qui est pourtant autorisé par la loi. Il s'agit par exemple des boucheries vandalisées ou des exploitants agricoles harcelés au nom d'une conception très singulière et exclusive de la cause animale. Dans l'Ain, l'incendie dont a été victime l'abattoir Gesler en est l'illustration. Ce texte prévoit donc que les obstructions aux activités commerciales, artisanales et agricoles, aux activités cynégétiques ainsi qu'aux activités sportives et de loisir soient sanctionnées par un délit.

(Ce texte adopté au Sénat le 1er octobre 2019 est en attente d'inscription à l'agenda de l'Assemblée nationale)

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 :

Nous avons voté au Sénat ce texte, en le modifiant largement pour pallier la non-compensation des mesures apportées par le Gouvernement lors de la crise des gilets jaunes concernant : le plan d'austérité envers les retraités et les familles ; les faux-semblants

sur les régimes de retraite ; l'insuffisance des mesures apportées pour sauver l'hôpital. Le Gouvernement s'est engagé à une rallonge de 300 millions d'euros pour les hôpitaux alors que l'autorisation de dépense pour les établissements de santé en 2020 s'élève à 84,4 milliards d'euros ! S'il est indispensable d'accorder plus de moyens à l'hôpital, il faut aussi lui confier de l'autonomie, le débureaucratiser et redonner le pouvoir à ceux qui soignent.

(Saisine du Conseil constitutionnel le 4 décembre 2019)

Loi visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires :

Ce texte vise à faciliter le fonctionnement des communes nouvelles au cours de leurs premières années d'existence. Il permet notamment : le relèvement de l'effectif du conseil municipal d'une commune nouvelle après son premier renouvellement, afin d'éviter une chute trop brusque du nombre de conseillers municipaux ; un lissage dans le temps des effets de seuil auxquels les communes nouvelles sont exposées en raison de la population qu'elles regroupent.

(Loi n°2019-809 du 1er août 2019)

Trois propositions de loi (PPL) déposées par Patrick Chaize

- favoriser la dissolution des sections de commune
 - simplifier la procédure de modification des charges d'un legs accepté par une collectivité territoriale
 - renforcer le contrôle des prestataires de services d'envoi de recommandé électronique
- et une PPL qui sera prochainement publiée, visant à faciliter l'accueil et la gestion des gens du voyage.

Extrait de mes travaux parlementaires 2019 :

« Sécurité des ponts : éviter un drame »

J'ai rédigé un rapport d'information en tant que co-rapporteur de la mission d'information sénatoriale sur la sécurité des ponts, mise en place à la suite de l'effondrement du pont Morandi à Gênes en 2018. Avec 43 personnes décédées, cet accident a relancé les débats sur l'état du patrimoine des ouvrages d'art en France. L'état des ponts constitue un enjeu majeur de sécurité, d'attractivité et de développement des territoires.

L'effondrement récent du pont de Mirepoix-sur-Tarn, a malheureusement apporté la preuve de la nécessité d'adopter des mesures urgentes. Alors que les communes rurales en particulier, peinent à entretenir ou remettre à niveau les ouvrages par manque de moyens financiers, j'ai fait adopter dans le cadre du projet de loi (PJJ) de finances pour 2020, un amendement créant un fonds abondé de 10 M€ pour 2020. Il s'agit d'accompagner les collectivités dans les premiers recensements et diagnostics, l'objectif étant d'engager par la suite, une vraie dynamique de travaux. J'ai fait adopter un amendement consacrant 40 M€ à l'entretien des ouvrages d'art du réseau routier national.



Remise du rapport à Madame Élisabeth Borne, en sa qualité de Ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports

« Le très haut débit fixe : vers une réelle couverture des territoires »

En ma qualité de Président du groupe d'études numériques au Sénat, j'ai établi ce rapport sur l'accès au numérique, enjeu majeur de l'aménagement du territoire. Pour relever le défi, des programmes ambitieux ont été engagés. Pour les réseaux fixes, le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) vise la couverture intégrale de la population d'ici fin 2022, dont 80 % en fibre optique jusqu'au domicile, technologie ayant vocation à être généralisée en 2025. Pour les réseaux mobiles, le New Deal a pris le relais en 2018, d'initiatives antérieures infructueuses. L'État a ainsi assigné des objectifs aux opérateurs, dont la généralisation de la 4G sur l'ensemble des

Contrôle du Gouvernement

J'ai posé 35 questions d'actualité, écrites et orales, parmi lesquelles :

- recrutement et formation des agents de police municipale
- insuffisance de places en instituts médico-éducatifs dans l'Ain
- sécheresse et indemnisation des dommages sur les bâtiments
- réduction des ressources fiscales des chambres d'agriculture
- fonction « achats » des groupements hospitaliers de territoire
- enjeux liés au site des Brotteaux (insécurité aux abords de la rivière d'Ain)
- régie unique pour les services publics de l'eau et de l'assainissement
- pratiques dans le domaine de la rénovation énergétique

Retrouvez l'intégralité de mes questions et des réponses associées sur mon site www.patrick-chaize.fr



économique. Il s'intéresse aux projets, il conseille les élus, il interroge les chefs d'entreprise et les salariés, il vient aux inaugurations. Il est à la pointe des nouvelles technologies puisqu'il a été à



la manœuvre au SIEA. S'il y a quelqu'un dans l'Ain qui connaît les bienfaits de la fibre optique pour nos zones d'activités, pour les entreprises, pour le télétravail, c'est bien lui ! »

Bernard GRISON, Président de la Communauté de communes Dombes-Saône Vallée, Maire de Massieux, Vice-président de l'Association des Maires de l'Ain

« Nous étions en désaccord avec La Poste au sujet du relais-colis : elle nous demandait de payer l'intégralité des



« Patrick Chaize s'est saisi tout de suite du dossier concernant la fusion des deux Seyssel. Il est intervenu au plus haut niveau, c'est-à-dire en direct avec Sébastien Lecornu, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, pour expliquer et défendre notre position de statu quo. Le partage et je lui en suis gré. Il est sur la même ligne que nous pour préserver l'intégrité du département. Il a joué son rôle de sénateur. C'est un parlementaire fiable sur lequel on peut compter. Je l'ai vérifié chaque fois que je l'ai sollicité. »

Jean DEGUERRY, Président du Conseil départemental de l'Ain

« J'ai particulièrement apprécié la fermeté de Patrick Chaize face aux services de l'Etat en juillet dernier, quand il était question de fermer la Trésorerie générale d'Oyonnax. Le courrier qu'il a rédigé, ses interventions à Paris ont contribué à renoncer à ce projet. Il a enfoncé le clou ! Il a tenu aussi à venir le 28 septembre, à Oyonnax, pour la passation du Drapeau des villes médaillées de la Résistance. »

Michel PERRAUD, Maire d'Oyonnax, Conseiller départemental

travaux. Il faut savoir qu'à Divonne, l'agence postale joue un rôle important de service à la population et qu'elle est très fréquentée du fait de sa proximité avec la Suisse. Clotilde Fournier, ma collègue au Conseil départemental, m'a donné le bon conseil : appeler le président de l'Observatoire de la Présence postale, Patrick Chaize. Réactif, le dossier a fini par aboutir avec la participation de La Poste aux travaux. »

Véronique BAUDE, Vice-présidente du Conseil départemental, Maire-adjoint de Divonne-les-Bains

Mon tableau de bord

depuis octobre 2014 :

- 63 mois de mandat
- 7 rapports écrits
- 10 propositions de loi déposées
- 158 propositions de loi ou de résolution signées
- 139 questions au Gouvernement
- 2 442 amendements signés ; je suis l'auteur de 286 d'entre eux.
- 340 interventions en commission
- 371 interventions dans l'hémicycle

« Les relations de travail avec Patrick Chaize sont toujours intéressantes ! Quand nous avons créé Arvière-en-Valromey, il est venu nous rencontrer, une fois la fusion faite. Nous avons beaucoup apprécié. Il est très disponible, c'est important pour les communes rurales. Chaque fois que j'ai un souci, je m'adresse à lui.

Je sais qu'il prendra le temps. Il est là pour éclairer nos lanternes. »

Annie MEURIAU, Conseillère départementale, Maire d'Arvière-en-Valromey

« Nos rapports sont très réguliers et très cordiaux. Patrick nous informe de ce qui se décide à Paris. Nous sommes sensibles aux questions touchant l'aménagement du territoire. Chaque fois que nous le sollicitons, nous avons une réponse. Dans le contexte actuel, le Sénat est une institution essentielle



qui garde les pieds sur terre. Car ses élus sont issus des territoires. »

Marc PÉCHOUX, Maire de Trévoux, Conseiller départemental, Président de l'Association des Maires de l'Ain

« Pour s'adapter à la loi NOTRe, c'est très réconfortant de bénéficier de la disponibilité de Patrick Chaize. C'est un soutien, actif, réactif, présent. Il est venu pour nos vœux et des inaugurations. Il connaît bien ma commune, j'ajouterai nos communes. Je suis présidente de la Commission départementale de la présence postale. Je partage les mêmes objectifs, la même détermination que Patrick pour aider les communes, quelle que soit leur taille. »

Clotilde FOURNIER, Conseillère départementale, Maire de Saint-Sulpice

« Patrick nous a aidés à dénouer des fils compliqués avec les opérateurs locaux de la fibre optique. Dans le cadre de la transition énergétique, il a contribué au rapprochement entre le SIEA et Alec 01, l'agence locale de l'énergie qui dispose d'une véritable expertise. Le but est d'offrir aux futurs élus, des solutions les plus complètes possible pour répondre au Plan Climat et aux textes de loi sur la transition énergétique. »

Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu-en-Bugey, président d'Alec 01

« J'ai d'excellentes relations avec Patrick Chaize que nous sollicitons souvent au niveau des communes et de la communauté de communes sur des sujets comme les gens du voyage, l'eau et l'assainissement, la loi SRU... Nous l'interpellons, il réagit et part même de nos échanges pour déposer des amendements. On voit bien, y compris sur les réseaux sociaux et sur la chaîne Public Sénat, que c'est un sénateur qui travaille.

Il y a un volet où il est très présent sur notre territoire : le développement

Mon activité parlementaire en ligne



Site internet : www.patrick-chaize.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/patrick.chaize.10>

Twitter : @P_Chaize

UNE CONNECTION BIEN ÉTABLIE, UNE CONFIANCE PARTAGÉE

Gérard Larcher, le Président de la Haute-Assemblée, encourage et félicite toujours les sénateurs qui sont devenus pointus dans un domaine de compétence, mais qui savent aussi rester ouverts à d'autres sujets. Pour lui, Patrick Chaize en est un bon exemple : c'est le Monsieur Réseau numérique du Sénat ! Un sujet qui l'intéresse lui aussi, comme en témoigne sa présence à un récent colloque organisé sur ce thème au Palais du Luxembourg, aux côtés de Patrick Chaize. Il apprécie aussi la cohérence des engagements du sénateur de l'Ain dans différentes instances représentatives liées au numérique, au très haut débit, aux communications et à l'audiovisuel, plus largement à tout ce qui touche aux enjeux de l'aménagement du territoire. Il lui arrive souvent de répondre, quand on aborde ces sujets techniques : « Voyez donc avec Patrick Chaize, au-delà, ce président, qui incarne dans une France malmenée une autorité républicaine et un bon sens politique indispensables, sait et un bon sens politique indispensables, sait pouvoir compter sur une garde rapprochée qui reflète en séances comme en commissions, le Sénat au travail dans un climat serein, un Sénat à l'écoute du pays et de ses élus. Il y a beaucoup de fidélité et de loyauté dans ce groupe parlementaire dont Gérard Larcher est issu et auquel appartient Patrick Chaize, ce qui resserre les liens entre les deux hommes. »



Avec Gérard Larcher, Président du Sénat



Avec Édouard Philippe, Premier Ministre



Avec Julien Denormandie, Ministre



Accueil d'élus Aindinois au Sénat



Intervention dans l'hémicycle

Contacts

Permanence parlementaire dans l'Ain
12 rue Paul Pioda – 01000 BOURG EN BRESSE 04.74.42.63.92
Collaboratrices : Sandrine BERTRAND (s.bertrand@clb.senat.fr);
Flavie COMTET (f.comtet@clb.senat.fr) ; Virginie JOLY (v.joly@clb.senat.fr)

Palais du Luxembourg – 15 rue de Vaugirard – 75291 PARIS CEDEX 06 – p.chaize@senat.fr

Ma carte d'identité

Sénat

- Vice-président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- Membre de la délégation sénatoriale aux outre-mer
- Président du groupe d'études numérique

Organismes nationaux

- Président de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel)
- Président de l'Observatoire National de la Présence Postale
- Membre des comités de concertation France Très Haut Débit et France Mobile
- Membre de la commission supérieure du numérique et des postes
- Membre du conseil national du numérique

Ain

- Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Membre de la commission départementale de coopération intercommunale (CDDI)
- Conseiller municipal de Vonnas

Directeur de la publication : Patrick Chaize – Imprimerie Multitude (Châtillon-sur-Chalaronne) Déc. 2019



Conférence économique organisée par la communauté de communes de la Dombes avec Michel Girer, Président.

Remise de la médaille du Sénat au nom du Président aux vainqueurs des Glorieuses de Bresse à Pont-de-Vaux.



L'actualité en action

Parmi vous



Sur le stand du SIEA, à l'occasion du salon des maires, avec Walter Martin, Président.



Inauguration du premier parcours handibranche avec Philippe Émin, Maire de la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville.



Inauguration des aménagements de déplacements doux de Viriat, avec Bernard Perret, Maire.



Inauguration du distributeur automatique de billets de la Poste d'Ars-sur-Formans, avec Richard Paccaud, Maire.



Inauguration du groupe scolaire de Blyes, avec Daniel Martin, Maire.



Visite au nouveau Maire de Divonne-les-Bains, Vincent Scattolin.

NEWS LETTER

Déc. 2019/N° 5



Patrick CHAIZE Sénateur de l'Ain

En action



Le point avec Patrick Chaize :

« Travailler ensemble pour garder la cohésion de l'Ain »

Faut-il déjà tirer des enseignements de ces cinq années que vous avez l'habitude d'appeler « de labourage » ?

L'heure n'est pas au bilan, car il reste bien des chantiers à engager ou à terminer. Je dresse cependant, expérience faite, un premier constat : le mandat de sénateur est mal connu de beaucoup, par manque de pédagogie probablement. J'exerce le mien en m'appuyant sur deux piliers : le local qui fait de nous un relais, un ouvrier, un facilitateur, et le national où l'on devient un législateur. L'un se nourrit de l'autre, au nom de l'intérêt général, non d'une carrière personnelle. Il faut tenir en équilibre entre ces deux appuis, être à la fois présent et siéger. Je suis identifié comme un sénateur au travail !

Le Sénat est-il devenu le lieu où l'on dit toujours non ?

Gérard Larcher a coutume de dire que le Sénat ne dit pas non par dogme ni oui par principe. Avant de se prononcer, il mène des débats profonds, équilibrés, pertinents. Beaucoup de textes engendrent l'unanimité ou dégagent des majorités improbables. Chacun garde sa liberté de vote.

L'unanimité s'est-elle faite sur la nécessité de protéger le maire, suite aux récentes agressions ?

Le maire est un point de connexion, un amortisseur. Il représente une autorité locale, la seule peut-être à s'exercer directement au cœur de la cité. Il y a, dans l'Ain, des communes où le maire est exposé, mais globalement, cela se passe mieux qu'ailleurs. Je n'ignore pas les agressions verbales, les menaces physiques, les attitudes qui visent directement la personne du maire. Nous avons voté un texte qui les condamne et qui veut apporter un maximum de protection et de sanctions.

La technologie appliquée fait partie de ma

formation de technicien en génie rural, de mon parcours de vie personnelle et professionnelle. Ce qui me passionne et m'engage ? L'application des techniques au terrain. C'est l'enjeu même de l'aménagement du territoire. Cela va même plus loin que le haut débit ou les télécommunications. Deux débats m'ont profondément passionné et touché : celui sur la fin de vie et celui sur les salles de shoot. Des questions de bioéthique et de société. Je n'appuie pas sur le bouton en fonction de ce que l'on va dire de mon vote, mais en fonction de ce que mon vote dit de moi.

Quel regard portez-vous sur le département de l'Ain ?

Sur un point qui m'importe – la fibre –, la mission est en bonne voie. Pour le reste, je partage les préoccupations pertinentes des élus. En matière de démographie médicale qui devient un problème crucial pour nombre de communes ; en matière de cohésion du Département – je comprends la fermeté du Président Deguerry sur la fusion des deux Seyssel, sur la nécessaire vigilance vis-à-vis de l'attractivité des métropoles qui nous entourent, sur la nécessité de travailler ensemble pour garder la cohésion de l'Ain.

Cette exigence vaut-elle aussi pour le gouvernement ?

Avant de parler de cohésion, il faut parler de cohérence. Où est l'esprit d'équipe à la tête de ce gouvernement que je trouve très centralisé ? Quelles méthodes de travail pour des responsables qui semblent novices en politique et très ignorants des rouages de la concertation ? Pourquoi cette critique permanente, ce matraquage systématique, cette "casse" inquiétante ? Je crois qu'il est temps de remettre de l'ordre dans un pays qui ne va pas si mal que ça.

Reconnaissance

Cette année, ma carte de vœux adressera un message d'espoir aux maires qui se représentent ou candidatent pour la première fois. Le mandat qui se termine a été un des plus difficiles. Communes et maires ont été étranglés dans leurs ressources, leurs rôles et leurs choix. Il a fallu des mouvements profonds de contestation pour que l'on redécouvre que le maire est le dernier maillon qui relie citoyens et système politique.

Je remarque dans les débats, au plus haut niveau, que le ton change : le propos est désormais de redonner au maire sa place centrale et à la commune la liberté de décider de son destin. Nous ne sommes plus dans le rapport hiérarchique, mais dans la relation de travail. J'espère que le prochain mandat confirmera cette transition vers plus de reconnaissance.

Sommaire



Activité parlementaire au Sénat : une année d'engagements



Activité parlementaire sur le terrain : aux côtés des élus de l'Ain, ici à Brion